

Le 13 juillet 2017

Demandeur

Objet : Réponse – Demande d'accès à l'information reçue le 14 juin 2017

██████████

Par la présente, nous vous nous vous informons que nous sommes en mesure de répondre à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 juin. Vous trouverez ci-joint un tableau présentant :

« Les résultats antérieurs pour le programme d'échanges hors Québec de professeurs, notamment pour les années 2012-2016. (...) »

En ce qui concerne la 2^e partie de votre questionnement concernant le renouvellement des programmes, nous vous informons que les règles sont en ligne sur le site internet du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et que les accès seront disponibles dans les prochaines semaines. Ci-joint le lien : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/programme-de-stages-internationaux-oxz7cbjz1499366324601>.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la Loi), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, ██████████ nos salutations distinguées.

Original signé

Me Mylène Deschênes, B.C.L., LL.B., LL.M.
Responsable de l'accès à l'information
Directrice, affaires éthiques et juridiques

p.j. Avis de recours (art. 51 et 101 de la Loi)

Avis de recours [art. 46, 48 et 51, *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)]

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télec. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Titulaires des octrois du programme Échanges hors Québec de professeurs depuis l'existence du programme

No de demande	Année de la demande	Professeur (stagiaire)	Dépenses 2014-2015	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017
194867	2015	Moores, Audrey	5 280 \$		
195065	2015	Zaccour, Georges	7 500 \$	426 \$	
195287	2015	Segura, Mariela	8 895 \$		
195304	2015	Rautio, Milla	15 000 \$	1 322 \$	
195363	2015	Tanguay, Robert M.	8 453 \$		
195368	2015	Koubaa, Ahmed	16 393 \$		
195375	2015	Boudoux, Caroline	15 000 \$		
195478	2015	Vuong, Tan-Phu	15 000 \$		
195496	2015	Peslherbe, Gilles	5 000 \$	970 \$	
195524	2015	Tremblay, Réjean	16 351 \$		
195550	2015	Bohle, Scott	15 000 \$	1 689 \$	
195587	2015	Beaulieu, Carole	10 000 \$	731 \$	
195619	2015	Sullivan, Robert	12 500 \$		
195627	2015	Claverie, Jérôme	5 000 \$		
195631	2015	Kurth, Dirk	12 500 \$		
195654	2015	Augusto, Vincent	12 500 \$	872 \$	
195775	2015	López, Mercedes Guadalupe	15 000 \$		
196084	2015	Chaabane, Amin	7 500 \$		
211123	2017	Anjos, Miguel			16 800 \$
211156	2017	Despland, Emma			17 500 \$
211160	2017	Salesse, Christian			16 600 \$
211175	2017	García Machado, Erik			8 500 \$
211200	2017	Tirca, Lucia			8 756 \$
211204	2017	Hubert, Pascal			15 000 \$

Titulaires des octrois du programme Échanges hors Québec de professeurs depuis l'existence du programme

No de demande	Année de la demande	Professeur (stagiaire)	Dépenses 2014-2015	Dépenses 2015-2016	Dépenses 2016-2017
211222	2017	Lahrichi, Nadia			9 000 \$
211270	2017	Ouali, Mohamed-Salah			8 800 \$
211339	2017	Ramassamy, Charles			17 500 \$
211340	2017	Siah, Ahmed			6 500 \$
211351	2017	Sauvé, Sébastien			6 600 \$
211379	2017	Duchesne, Josée			14 000 \$
211387	2017	Parent, Léon-Étienne			10 000 \$
211389	2017	Rosei, Federico			16 200 \$
211402	2017	Yalcin Christmann, Ipek			12 000 \$
211412	2017	Imlach, Wendy			10 000 \$
211428	2017	Gallagher, Mark			15 600 \$
211463	2017	Silveira Vieira, Rodrigo			17 000 \$
211547	2017	Broutin, Nicolas			16 250 \$
211548	2017	Boyer, Steven Patrick			6 250 \$
211561	2017	Fortier, Richard			6 500 \$
211636	2017	Zhu, Wei-Ping			9 000 \$
211638	2017	Khazaka, Roni			14 000 \$

Note : Le programme Échanges hors Québec de professeurs a connu jusqu'à présent deux concours : 2014-2015 et 2016-2017. Il n'y a pas eu de concours en 2015-2016 en raison d'un contexte budgétaire difficile.